

VIE ETUDIANTE

Responsable : Monsieur le Pr. S. AUBERT

<u>Début</u> : Réunion de rentrée	<u>Horaire</u> :
<u>Séances</u> :	<u>Lieu du cours</u> :
<u>Effectif souhaité</u> : en fonction des candidatures retenues	<u>Modalités de sélection</u> : sur dossier validé par la Commission « Vie Etudiante ». ECL ouvert aux MED-2, MED3, MED-4 et MED-5

Objectif Généraux

L'ECL « Vie Etudiante » est créé pour encourager dans leur travail les étudiants participant de manière dynamique à la vie associative, à la représentation étudiante ou menant d'autres actions dans notre Faculté.

Les personnes désirant s'inscrire à ce module doivent réaliser un dossier dans lequel elles présentent les projets ou actions qu'elles souhaitent accomplir dans l'année et le remettre au Service de Scolarité avant le **29/09/2020** pour **sélection**.

Modalités de contrôle des connaissances

La validation de l'ECL « vie étudiante » comportera :

Au premier semestre, un entretien en décembre (date à définir) avec une évaluation du projet à mi-parcours sur 2 pages détaillant : l'objectif, les moyens mis en œuvre, l'état d'avancée et les éventuelles difficultés rencontrées.

Au deuxième semestre, une synthèse sous forme d'un mémoire de dix à quinze pages en double interligne avec une taille de police 12 remis au secrétariat de scolarité et répondant aux points suivants :

1. Eléments qui ont amené l'étudiant à s'investir dans cet événement, projet
2. Déroulement de l'événement
3. Estimation du volume horaire (annualisation possible) nécessaire à la réalisation du projet
4. Information budgétaire (notion de budget provisionnel, respect de celui-ci, sinon pourquoi?)
5. Impression sur la gestion d'une équipe ou trouver sa place dans une équipe: rôle bien définis, cohésion, management
6. Rapports humains : étudiants, administration, professeurs, partenaires, autres
7. Difficultés rencontrées
8. Améliorations possibles et avenir du projet
9. Qu'a apporté l'organisation ou la participation à l'organisation de ce projet
 - à l'étudiant sur le plan personnel et/ou sur son exercice futur de la médecine ?
 - à la faculté de médecine ou à la vie étudiante ?

La note attribuée tiendra compte du rapport d'activités établi.

Observation

Sont autorisés à s'inscrire : les membres actifs d'associations étudiantes, le coordinateur du tutorat de 1^{ère} année de médecine, les élus aux Conseils de Faculté ou d'Administration de l'Université, les organisateurs de manifestations culturelles au sein de la Faculté de médecine et les acteurs d'œuvres humanitaires.